

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE LANTIGNIÉ

Nombre de conseillers :
En fonction : 14
Présents : 11
Votants : 12

Date de la convocation :
9 juillet 2024

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 juillet 2024 à 20 heures

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY - Marie-Odile PELISSIER - Jean-Claude FOUREZ - Joffrey DUBOST - Yann BAIMA - Gilles DUFOUR - Eric REISET - Julie DESCROIX.

Absents : Cyndie JEAN - Céline DUMAS - Florence COLLONGE (pouvoir à Jean-Claude FOUREZ).

M. REISET Eric est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Informations sur les décisions prises par délégation
3. Commerce multiservices
4. CEP - Choix de l'architecte
5. Tarifs et règlements intérieurs des services de cantine et de garderie périscolaires
6. Plan Communal de Sauvegarde
7. Démarche performancielle de l'éclairage public
8. Modification statutaire de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais au 1er janvier 2024 : adoption du rapport de la CLECT
9. Point sur les travaux des commissions communales
10. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Absence de décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

3. COMMERCE MULTISERVICES

Monsieur le Maire rappelle que suite à la liquidation judiciaire de la société SNC POCHET, un mandataire judiciaire a été désigné pour gérer la liquidation et la reprise du fonds. Une annonce de vente du fonds est parue sur actify.fr, visible jusqu'au 12 août. Si aucune offre ne parvient au mandataire judiciaire, le fonds sera mis en vente aux enchères. Le débit de tabac est placé en fermeture provisoire pour une durée limitée dans l'attente d'un repreneur. Il est rappelé que la commune est propriétaire des murs et de la licence 4 et que le commerce est loué à la SNC Pochet par un bail commercial.

4. CEP – CHOIX DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le résultat de la consultation réalisée pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation du bâtiment du CEP.

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le bureau d'études ACS a rédigé un rapport d'analyse des cinq offres de maîtrise d'œuvre reçues. Les critères de jugement des offres étaient basés sur la valeur technique à 60 % et sur le prix à 40 %.

| | Prix note sur 40 | Valeur technique note sur 60 | Note totale | Classement |
|-------------------------|------------------------|------------------------------------|----------------|------------|
| SCP CHRISTOPHE COUDEYRE | 30,8 | 11 | 41,8 | 5 |
| EKA | 29,1 | 50 | 79,1 | 2 |
| ARC-PHI ARCHITECTURE | 40 | 52 | 92 | 1 |
| ALFA ARCHITECTES | 30,4 | 27 | 57,4 | 3 |
| L. AYDOSTIAN | 18,4 | 32 | 50,4 | 4 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De confier la maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation du bâtiment CEP au cabinet ARC-PHI architecture pour 36 500 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du marché public de maîtrise d'œuvre ainsi que toute pièce se rapportant à cette opération,
- que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 203 opération 208 Rénovation du CEP du budget principal 2024.

5. TARIFS ET RÉGLEMENTS INTÉRIEURS DES SERVICES DE CANTINE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRES

- **Tarifs de la cantine**

Madame Pelissier explique que le prestataire de la cantine appliquera une augmentation de 9 centimes sur les repas livrés à la rentrée de septembre.

Le tarif actuel des repas facturé aux familles est rappelé : 4,30 €. Il est proposé de répercuter une hausse aux familles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, à compter du 01/09/2024 :

- **FIXE à 4,40 €** le repas du restaurant scolaire par enfant inscrit au préalable.
- **FIXE à 5,40 €** le repas du restaurant scolaire par enfant non-inscrit au préalable,
- **MAINTIENT à 1,60 €** l'accueil et la surveillance de l'enfant bénéficiaire d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) pendant le temps méridien.

- **Règlement intérieur de la cantine**

Le règlement intérieur de la cantine a été distribué aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur de la cantine applicable dès la rentrée scolaire de septembre 2024.

- **Règlement intérieur de la garderie**

Le règlement intérieur de la garderie périscolaire a été distribué aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur de la garderie périscolaire applicable dès la rentrée scolaire de septembre 2024.

6. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Il est rappelé, qu'à la demande de la préfecture, la commune est tenue d'établir son Plan Communal de Sauvegarde.

Ce document vise à recenser et organiser, parallèlement à l'intervention des services de secours, tous les moyens nécessaires (alerte, évacuation, hébergement d'urgence...) afin de mettre en sécurité les habitants de la commune en cas d'accident naturel ou technologique.

L'association ECTI, chargée d'aider la commune dans cette démarche, a proposé une trame à compléter en tenant compte des ressources de la commune.

Un courrier accompagné d'un questionnaire sera distribué aux habitants en septembre pour les informer de la démarche et recenser les besoins et les moyens dont chacun dispose.

7. DÉMARCHE PERFORMANCIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SYDER, SYndicat Départemental d'Énergie du Rhône a engagé une démarche performancielle sur l'éclairage public basée sur plusieurs principes : le dimensionnement au plus juste des besoins, la diminution des nuisances lumineuses, une installation évolutive, du matériel fiable, robuste et performant et la maintenance et la rénovation à long terme facilitée. L'opération consiste au remplacement de 117 luminaires d'éclairage de voirie avec des ampoules led, la mise en sécurité de leurs armoires d'alimentation et la réfection des mises à la terre des supports concernés. Une présentation a été proposée à la commune avec une étude technique et financière. Le montant des travaux est estimé à 112 100 € TTC (travaux et maîtrise d'œuvre) avec un abattement de 50 % du SYDER soit un reste à charge pour la commune de 4 574,34 € sur 15 ans.

Madame Beaumont informe que des contributions financières sur travaux d'investissement arriveront à terme dans les 2 prochaines années et rappelle que les charges du SYDER sont fiscalisées directement aux contribuables. L'opération permettra une économie de 60 % sur les consommations.

Le conseil municipal approuve l'opération avec un financement sur 15 ans.

8. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS AU 1^{ER} JANVIER 2024 : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT

Une modification des statuts de la communauté de communes Saône-Beaujolais est intervenue au 1^{er} janvier 2024.

Cette modification statutaire nécessite que soit évaluées dans un délai de 9 mois les compétences prises ou restituées aux communes. Cela concerne les compétences suivantes : schémas directeurs intercommunaux eau et assainissement, Politique de la Ville, Hôtel-Dieu et soutien financier au Centre social VHB.

Pour procéder à cette évaluation, le Conseil communautaire, lors de sa séance du 6 juillet 2023, a procédé à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et chaque conseil municipal a désigné son représentant.

La CLECT s'est réunie le 4 juillet 2024 et a adopté son rapport financier (cf annexe).

Les communes membres de la CCSB sont invitées à délibérer dans un délai de 3 mois sur ce rapport financier qui sera définitivement adopté selon les règles de majorité qualifiée.

Après délibération des communes, le Conseil communautaire sera à son tour invité à délibérer pour adopter les attributions de compensation relatives aux évaluations de charges transférées.

Le Conseil municipal, invité à délibérer, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT tel que présenté en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

9. COMMISSIONS COMMUNALES

▪ École

Madame Pelissier fait part des informations suivantes : effectif stable pour la rentrée de septembre, des inquiétudes sur la sécurité en raison de la circulation des camions allant sur le chantier du lotissement situé derrière l'école, un projet de fresque est en cours de chiffrage, naissance de Romy, fille de Madame Guylène Carret, agente d'animation de la classe GS/CP.

▪ Bâtiments

La réfection de la toiture de la salle d'évolution aura lieu courant juillet.

Monsieur le Maire propose que la salle de réunion de la salle des sports soit utilisée pour les réunions à la place du CEP, qui ne pourra définitivement plus être proposé après les travaux.

Concernant le bâtiment du CEP, un diagnostic amiante a été réalisé en décembre 2023 dans lequel il a été repéré la présence d'amiante dans des matériaux. Les conclusions incomplètes ont nécessité des analyses complémentaires qui ont été effectuées en juin. Monsieur Augay explique qu'il convient de bien cibler les parois ou matériaux du bâtiment qui nécessiteront un désamiantage car le coût est important. Les conseillers municipaux souhaitent avoir les conseils de l'architecte pour savoir quelles parties seront conservées avant de s'engager.

▪ Voirie

Monsieur Jambon informe qu'une journée devra être fixée pour le scellement et la fixation des panneaux de signalétique des rues et de signalisation routière.

Le fauchage des abords des routes communales aura lieu prochainement. Monsieur Augay dit qu'il convient également de prévoir le balayage des routes avec un prestataire. Il est proposé de passer une annonce pour embaucher un jeune pouvant aider à l'arrosage et à l'entretien des espaces verts pendant l'été.

▪ Social

Madame Descroix explique les démarches administratives qu'elle a effectuées auprès de différents organismes et établissements de santé pour apporter une aide et un soutien à Madame Geoffray, âgée de 86 ans qui vit seule et qui n'a pas d'enfants. Le conseil municipal l'en remercie.

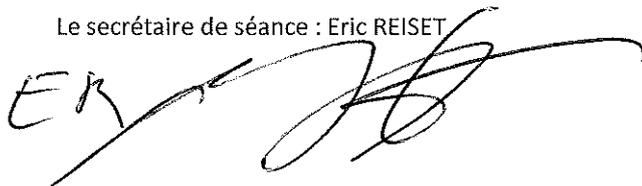
10. QUESTIONS DIVERSES

- Le nouveau Sous-préfet, Monsieur Jean-Marc Galland, est venu visiter Lantignié et a pris connaissance des différents projets communaux : réfection du bâtiment du CEP, réhabilitation et requalification de la salle des sports en salle polyvalente, projet sur la sécurisation et la mise en valeur des anciennes mines.
- La CCSB réalise une étude sur la mise en place d'une police intercommunale.

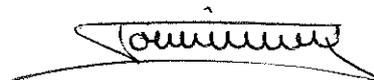
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

| N° de délibération | Objet |
|--------------------|---|
| DCM/2024/07/17//01 | CEP – Choix de l'architecte |
| DCM/2024/07/17//02 | Tarifs de la cantine |
| DCM/2024/07/17//03 | Règlement intérieur de la cantine |
| DCM/2024/07/17//04 | Règlement intérieur de la garderie périscolaire |
| DCM/2024/07/17//05 | Modification statutaire de la Communauté de Communes Saône Beaujolais au 1 ^{er} janvier 2024 : Adoption du rapport de la CLECT |

Le secrétaire de séance : Eric REISET



Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX



Procès-verbal mis en ligne et affiché le : 06 SEP. 2024